

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la cohésion des territoires et  
des relations avec les collectivités  
territoriales  
Ville

## Circulaire du 20 avril 2021 Relative au Fonds « Quartiers solidaires Jeunes »

NOR : VILB2112355C

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre déléguée auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargée de la ville,**

à

Pour attribution : Mesdames et Messieurs les préfets de régions, les préfets de départements.

Résumé Le Premier ministre a acté le 29 janvier 2021 à Grigny le renouvellement du fonds Quartiers solidaires. Le fonds « Quartiers solidaires Jeunes » sera ainsi doté de 10M€ et disponible dès la mi-avril 2021. Cette enveloppe sera mobilisée en priorité pour les associations de grande proximité en capacité d'agir au plus près des habitants des QPV.

|                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Catégorie : Directive adressée par le ministre aux services, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles | Domaine Ville                                                                                                                                                                                                                    |
| Type : Instruction du gouvernement                                                                                                              | et /ou Instruction aux services déconcentrés                                                                                                                                                                                     |
| Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>                                                                            | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>                                                                                                                                                             |
| Mots clés (liste fermée) : Collectivités territoriales, aménagement et développement du territoire, droit local                                 | Autres mots clés (libres) : Associations de grande proximité, Comité interministériel des villes, jeunesse, continuité éducative, sport, culture, santé mentale, insertion professionnelle, prévention, soutien à la parentalité |
| Texte(s) de référence :                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                  |
| Circulaire(s) abrogée(s) :                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                  |
| Date de mise en application :                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                  |
| Opposabilité concomitante : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>                                                           |                                                                                                                                                                                                                                  |
| <i>La « circulaire » est rendue opposable à la date indiquée sur le BO du pôle ministériel à l'onglet Documents opposables.</i>                 |                                                                                                                                                                                                                                  |

|                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pièce(s) annexe(s) : 2                                                                                           |
| N° d'homologation Cerfa :                                                                                        |
| Publication : Circulaires.gouv.fr <input checked="" type="checkbox"/> Bulletin Officiel <input type="checkbox"/> |

Depuis plus d'un an maintenant, notre pays traverse une crise sanitaire, économique et désormais sociale de grande ampleur, avec dans les derniers mois, une croissance des violences et rixes entre jeunes.

Depuis plus d'un an également, la mobilisation de toutes les forces vives dans les territoires, tout particulièrement les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, a été sans précédent. Cette mobilisation a permis un appui à la continuité éducative (avec notamment l'achat et la distribution de tablettes et clés 3/4G à 30 000 jeunes et enfants dans les quartiers), un soutien aux activités estivales et départs en vacances (avec plus de 47 000 enfants des quartiers partis en « colos apprenantes » et 580 000 ayant bénéficié d'au moins une action de l'opération Quartiers d'été et Quartiers d'automne) et enfin un soutien aux associations de proximité avec le fonds Quartiers solidaires, qui a permis de soutenir plus de 2 600 associations de proximité.

Les associations de proximité ont en effet, grâce au fonds Quartiers solidaires, pu faire vivre la fraternité au cœur des quartiers, répondant aux besoins des plus fragiles de nos concitoyens. Ainsi, en 2020 :

- Plus de 400 projets ont permis de garantir la continuité éducative (lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement à la scolarité), de favoriser l'accès au numérique (équipement en matériel informatique, éducation aux usages du numérique) et de promouvoir les valeurs de la République et l'engagement citoyen ;
- Plus de 300 projets ont contribué à faciliter l'accès aux soins, à développer la prévention-santé (notamment en matière de santé mentale) et à soutenir l'accès à une alimentation saine, durable et locale, notamment via la création d'épiceries solidaires et développement de points de distribution ;
- Plus de 300 projets ont permis de former, favoriser l'acquisition de compétences et lever les freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants...) ;
- Plus de 400 projets socioculturels ont renforcé le lien social dans les quartiers ;
- Près de 600 des 2 500 associations soutenues par Quartiers solidaires ont eu une action toute particulière en faveur des jeunes filles et femmes dans les quartiers.

Le Comité interministériel des villes, présidé par le Premier ministre, a acté le 29 janvier dernier à Grigny le renouvellement du fonds Quartiers solidaires. Au regard des besoins spécifiques de notre jeunesse en cette période difficile, je souhaite que ce fonds soit en priorité ciblé sur ce public fragile. Ainsi, en 2021, ce fonds « Quartiers solidaires Jeunes » sera doté de 10M€ et disponible dès la mi-avril 2021. Conformément à mes engagements auprès des acteurs associatifs de terrain, je souhaite voir cette enveloppe mobilisée en priorité pour les associations de grande proximité en capacité d'agir au plus près des habitants des QPV.

Comme en 2020 et afin d'avoir une réponse de l'action publique la plus adaptée aux besoins et ressources de chaque territoire, évitant ainsi toute procédure lourde d'appels à projets nationaux, cette enveloppe exceptionnelle vous sera intégralement déléguée. La répartition par territoire est précisée en annexe. Les dotations attribuées par régions sont déclinées de manière indicative au niveau départemental et devront être arrêtées par chaque responsable de programme dans les meilleurs délais. J'attends de vous un engagement le plus rapide possible de ces crédits 2021 pour des actions à mener dès les prochaines semaines et qu'il conviendra d'articuler avec celles relevant de l'opération Quartiers d'été.

Dans le cadre de cet appel à projet « Quartiers Solidaires Jeunes », je vous demande de flécher ces crédits en priorité vers des actions en faveur des publics jeunes de 0 à 25 ans (tout-petits, enfants, jeunes et étudiants), s'inscrivant dans les champs d'intervention suivants :

- continuité éducative ;
- sport ;
- culture ;
- santé mentale ;
- insertion professionnelle ;
- prévention ;
- soutien à la parentalité.

Par exemple, peuvent être vivement encouragées et soutenues les actions mettant en avant l'utilité sociale des jeunes (chantier éducatif solidaire dans le cadre de la crise sanitaire et sociale, ...) ou encore celles facilitant leur inclusion sociale post-covid avec des outils ou méthodes innovants (application numérique, méthode de co-formation, « aller vers » transmission de savoirs entre générations, etc.). Les actions de soutien à la parentalité des familles (plus particulièrement celles fragilisées par la crise sanitaire) devront elles aussi être accompagnées dans le cadre de Quartiers Solidaires Jeunes.

Vous veillerez avec la plus grande attention à ce que soient mises en avant des démarches ou pratiques locales particulièrement innovantes et des actions favorisant la participation des filles et des jeunes femmes.

Enfin, vous veillerez à privilégier le soutien à des associations ne bénéficiant pas d'ores et déjà d'un soutien de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet relatif au « Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté ».

En termes de reporting et de communication, il vous est demandé :

- s'agissant des données d'activité, de me faire part, via la transmission à l'ANCT ([grande.equipe@anct.gouv.fr](mailto:grande.equipe@anct.gouv.fr)) et selon un rythme mensuel des indicateurs prévus dans le tableau de reporting en annexe ;
- s'agissant des données financières, de référencer les actions menées dans le cadre de la procédure d'instruction au sein de l'outil Gispro, en précisant dans les actions renseignées « QSJeunes » ;
- de communiquer sur les actions associatives soutenues et qui incarnent la mobilisation de l'Etat dans les quartiers prioritaires, tant auprès des élus que des autres acteurs.

Comme pour les autres actions financées par le ministère de la Ville, les associations qui seront soutenues par ce fonds devront s'engager à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

D'autre part, conformément à la note du 7 août 2019 relative à l'approche budgétaire intégrée en matière d'égalité femmes-hommes, vous tiendrez compte des indicateurs qui en découlent dans l'évaluation des actions.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement constant et vous en remercie.

La présente circulaire sera publiée sur le site [Circulaires.gouv.fr](http://Circulaires.gouv.fr).

Fait le 20 avril 2021

**Signé**

Nadia HAI